

Avis du CSRPN Auvergne-Rhône-Alpes N°AURA-2022-E-022

Séance du 05 mai 2022

Avis relatif au projet d'arrêté préfectoral de protection des habitats naturels des ripisylves et des forêts alluviales de la rivière Lez et ses affluents

Lors de la séance du 05 mai 2022, le CSRPN a examiné le projet d'arrêté préfectoral de protection des habitats naturels (APPHN) des ripisylves et des forêts alluviales de la rivière Lez et ses affluents.

Le CSRPN rend un **avis favorable** en recommandant de préciser le référentiel utilisé pour les intitulés des habitats listés dans l'annexe 1 du projet d'arrêté.

Le président du CSRPN
Auvergne-Rhône-Alpes

Claude AMOROS

